

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

RENÉ PUPIN

Variété

Journal de la société statistique de Paris, tome 62 (1921), p. 21-23

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1921__62__21_0

© Société de statistique de Paris, 1921, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

VARIÉTÉ

M. René Pupin nous a demandé de publier l'article ci-après qu'il a fait paraître dans l'*Information*. Il complète les indications sommaires données en séance et nos collègues le liront avec grand intérêt. A. B.

Dans son livre critique sur le traité de paix, répandu aux quatre coins du monde (1), M. L. M. Keynes dénonce les exigences de la France, excessives à ses yeux, et croit apercevoir une contradiction entre les chiffres produits par M. Louis Dubois et les évaluations que nous avons formulées au début de 1917. Ainsi, M. Keynes oppose notre chiffre de 10 à 15 milliards à une estimation de 65 milliards (2) et laisse au lecteur le soin d'apprécier la distance qui sépare les hommes politiques et les statisticiens français.

A tous égards, il importe de dissiper une telle équivoque, mais, ce faisant, nous nous étonnons qu'un écrivain averti ait pu voir pareille confusion dans les recherches qui ont été faites en France sur un objet aussi sérieux, aussi digne d'attention.

Si nous rappelons simplement que notre étude date de février 1917, époque où les destructions allemandes étaient loin d'être consommées, que notre évaluation concernait seulement les dommages subis par la population, à l'exclusion de la propriété publique (chemins de fer, canaux et ouvrages d'art, édifices publics), et par-dessus tout que nous comptions en *milliards or*, au lieu de chiffrer le préjudice d'après les *valeurs de reconstitution*, loin de trouver une contradiction dans les deux sources confrontées, on ne peut y voir qu'une utile confirmation.

Au reste, notre article de la *Revue Bleue* cité par M. Keynes, ne se faisait pas défaut d'indiquer la méthode employée : « Celle dont nous allons faire usage, écrivions-nous, oppose notre condition actuelle ou plus exactement à fin 1916, à la situation qui se fût présentée à la même date sous le bénéfice d'un régime de paix. » Et évaluant la valeur totale du patrimoine privé dans les régions foulées par l'envahisseur, nous recherchions quelle était sur le montant ainsi recensé, la somme de capitaux détruits ou passibles de destruction. Nos conclusions étaient les suivantes : 24 milliards, telle était la limite extrême de la perte qui menaçait la population de nos régions envahies — et plus loin, cet examen nous conduisait à prévoir un préjudice de 10 milliards au minimum avec la possibilité d'une perte réelle de 15 milliards.

Mais il s'agissait là de milliards or, comme en 1913, car nous procédions par comparaison avec l'actif d'avant-guerre. La reprise des territoires occupés s'étant faite vingt mois plus tard, dans les conditions que l'on sait, même par mètre d'abord, puis dans une retraite au cours de laquelle l'armée allemande accumulait les ruines, nul ne sera surpris que nous nous en tenions au chiffre prévu de 15 milliards.

Quinze milliards or, c'est l'équivalent, avec le coefficient 3, de 45 milliards papier, mais si l'on en croit de bons juges en matière de construction, ce taux de majoration est déjà périmé et le coefficient actuel de reconstruction serait

(1) *The Economic Consequences of the Peace.*

(2) Ce dernier chiffre était d'ailleurs tout provisoire et ne portait que sur une partie des dommages, comme le fait observer une note accompagnant le tableau récapitulatif des dommages dressé à fin janvier 1919 et donnant un total de 96 milliards en chiffre rond, non compris les pertes de revenus.

plus près de 4 que de 3. Multiplions 15 milliards par le coefficient de reconstitution et nous trouverons 60 milliards.

Or, le traité de paix spécifie explicitement (paragraphe 12 e) de l'annexe 2 de la partie VIII) que « les frais nécessités par les réparations et reconstructions des propriétés situées dans les régions envahies et dévastées, y compris la réinstallation des mobiliers, des machines et du matériel, seront évalués au coût de réparation et de reconstruction à l'époque où les travaux seront exécutés ».

On voit par ce dernier texte que M. Louis Dubois, chargé de présenter, au nom de la commission du budget, un rapport sur les dommages causés par les faits de guerre, ne pouvait pas employer une autre méthode que celle dont il a fait usage, c'est-à-dire la méthode directe, basée d'une part sur les destructions effectives et d'autre part sur les valeurs de reconstitution.

On voit en outre que les réfections actuellement faites n'étant que fort peu de chose à côté de celles qui restent à accomplir, les prix des matériaux et de la main-d'œuvre peuvent encore aggraver singulièrement les charges d'une restauration qui, pour être totale et identique, exigerait encore, aux dires d'experts, plus de dix années. Et ce n'est pas là le moindre argument que l'on puisse tirer contre la fixation immédiate d'une somme forfaitaire à la charge de l'Allemagne.

Si l'on veut bien ajouter maintenant le montant des dommages causés à la propriété publique, soit environ 15 milliards, aux 50 milliards que représente notre ancienne évaluation de 15 milliards or, on arrive à une somme de 75 milliards, qui sera vraisemblablement dépassée, car autre chose est de construire sur un sol vierge ou de déblayer et de reconstituer un terrain bouleversé, chargé de ruines. C'est assez dire qu'il n'y a pas, entre les évaluations de M. Louis Dubois et nos chiffres, la contradiction qu'on pourra tirer d'un rapprochement tendancieux ou superficiel.

Cela rétabli, nous avons toujours pensé qu'il faudrait tenir compte de la faculté de paiement de l'Allemagne pour déterminer successivement les annuités basées sur ses revenus annuels en lui accordant les délais nécessaires à sa complète libération. C'est au premier chef le rôle de la Commission des Réparations.

De même, nous avons pensé et nous pensons qu'il faut envisager dans un esprit libéral la reprise des relations commerciales avec nos ennemis d'hier et leur faciliter dans la meilleure mesure un relèvement économique dont tous les Alliés ont à tirer parti, — à la condition qu'ils affirment par des actes leurs intentions de respecter leurs engagements. Au surplus, si l'on veut en toute équité apprécier l'attitude française à l'égard de l'Allemagne, il convient de rappeler certains faits qui la conditionnent.

1^o Le traité de paix nous accorde jusqu'au 1^{er} mai 1921 pour fixer le montant global de nos dommages — on peut concevoir à la rigueur la fixation dans des délais plus courts d'une somme forfaitaire, à la condition d'éviter toute précipitation incompatible avec la précision qu'exige une telle sommation. Dans cette alternative toutefois, nous restons en face d'un risque d'erreur inhérent à l'évolution future des changes et du coût de la vie, nous devons dès lors nous entourer de certaines assurances et de garanties propres à dégager la position de notre change;

2^o La France encore que victorieuse sort de la guerre avec une dette extérieure de 35 milliards or à fin 1919 (plus de 90 milliards papier au change actuel), dette qu'elle n'aurait jamais connue sans l'agression de 1914. Ce passif correspond à la perte d'un huitième de notre actif réel d'avant-guerre;

3^o La France ne perçoit plus le revenu annuel que lui procuraient 20 milliards de créances sur la Russie, dont le capital et les arrérages subsisteraient intégralement à défaut de l'attaque brusquée de 1914;

4° Plus de 4 milliards sont inscrits à notre budget de 1920 pour les pensions de guerre.

Chacun des Alliés sans doute porte sa croix, chacun d'eux peut invoquer ses deuils, ses pensions, ses budgets enflés, mais aucun ne réunit au même degré que la France le triple fardeau que nous venons d'énumérer. Sans gestes ou paroles inutiles, on doit énoncer ces vérités. Elles s'adressent aux esprits réfléchis, aux amis sincères de la justice et des chiffres, dont un grand nombre se rencontreront à Spa; et si dans quelques semaines, nous voulons engager des conversations viables, gardons-nous surtout des fâcheuses équivoques; comptons en milliards or, comptons en francs papier ou en marks papier, mais n'entremêlons pas ces unités dissemblables. Rappelons-nous, enfin, que les peuples sains épargnent aisément un huitième de leur revenu et que l'Allemagne recouvrera la santé après l'éclipse passagère et inévitable des lendemains de guerre.

René PUFIN.